

# INFORMATION PRATIQUES ET UTILES

## LE SECRÉTARIAT :

L'accueil des élèves se fait uniquement pendant les récréations du matin et de l'après-midi. Pour la remise de documents, une boîte aux lettres, relevée quotidiennement, est installée près du bureau de la Vie scolaire. Merci de prévenir votre enfant.

*Tout changement administratif en cours d'année : adresse, numéro de téléphone, ... doit être fait sur votre espace personnel école directe (ensuite nous pourrons valider votre demande)*

**Les documents suivants sont à envoyer impérativement et uniquement par courrier postal au secrétariat**

**Merci de ne pas les faire passer par votre enfant, ils sont souvent oubliés ou perdus...**

- La Fiche de Dialogue d'ORIENTATION (de la 6<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup>)

Attention : il y a plusieurs envois dans l'année, fin d'année comprise. (Soyez vigilant : faites toujours une photocopie du document).

- Les Courriers avec CHÈQUE

- Le Dossier de Demande de BOURSES (septembre pour le collège et le lycée)

## L'INTERNAT :

Trousseau à apporter :

- Alèze, drap housse, couette, housse de couette, oreiller ou traversin, pyjama, nécessaire de toilette complet, espadrilles ou chaussons obligatoires pour la circulation dans les dortoirs et bottes en caoutchouc ou chaussures tout terrain pour l'automne et l'hiver.

- 3 cadenas à clés (les cadenas à code sont déconseillés) : 1 pour l'internat, 1 pour le casier de l'étude, 1 pour le casier du hall du bâtiment des classes.

- DICTIONNAIRE : Tous les pensionnaires doivent avoir un dictionnaire de français.

- **Les appareils électriques sont interdits** (bouilloire, fer à repasser, multiprises.....)

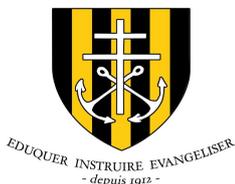
*TRÈS IMPORTANT : pensez à bien marquer les affaires aux nom et prénom de l'élève (sac de cours, vêtements, tenues de sport, blouson...)*

**LA RÉSERVE D'ARGENT pour les internes :** (Le service comptabilité ne fait pas d'avance aux élèves.)

Pour toutes les familles ayant un élève interne dans l'établissement un chèque obligatoire de : 100€ libellé à l'ordre de : ESSOR LOISIRS à remettre au responsable du foyer.

Ce dernier est encaissé dès la rentrée, le solde sera remis en fin d'année aux parents. Cette somme sert à couvrir les frais liés à des départs anticipés (maladie...) ou des retours retardés (retenue vendredi soir...)

**Pour chaque retrait d'argent, un mail des parents est obligatoire :** [foyer@orveau.com](mailto:foyer@orveau.com)



## **ACTIVITE RUGBY :**

Responsable : M. Thibault Desjardins mail : [rugby@orveau.com](mailto:rugby@orveau.com)

Pour une inscription prévoir :

- 1 chèque de 160€ à l'ordre de OGEC Notre Dame d'orveau
- 1 certificat médical pour la pratique du rugby
- 1 **ECG** avec un médecin du sport.

Les 2 sont obligatoires pour participer à l'activité rugby à l'école.

D'autres activités seront proposées à la rentrée et validées en fonction du nombre de participants

## **APEL**

### **Apel NDO fiche adhésion**

Cette fiche d'adhésion avec la cotisation sera à remettre sous enveloppe aux responsables de l'APEL.

Ils seront présents sous la grand hall le dimanche de rentrée.

**► Attention ! Les chèques concernant les trois rubriques précédentes (Foyer, Rugby, Apel) ne doivent pas être postés pour le secrétariat. Ils seront remis en mains propres aux représentants concernés le jour de la rentrée.**

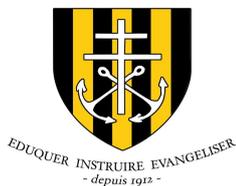
**Pour les frais de transport en bus, nous demandons aux parents de privilégier le paiement par prélèvement bancaire avec les mensualités de la facturation (voir document sur les transports).**

**CASIER :** Les élèves disposent d'un casier dans le hall du bâtiment des classes pour déposer leurs affaires. Ils sont attribués de façon nominative par la Vie scolaire et mis à disposition gratuite de l'élève. Un cadenas à clé est obligatoire pour en bénéficier.

**MANUEL SCOLAIRE :** Ils sont prêtés par l'école et remis le jour de la rentrée. Les ouvrages non rendus ou détériorés seront facturés en fin d'année. Ils doivent obligatoirement être recouverts très rapidement.

**DÉGRADATIONS :** Les frais de remplacement et/ou de réparation sont refacturés à la famille.

En cas de dégradation volontaire, l'enfant sera sanctionné. Un état des lieux des chambres de l'internat est réalisé en début et en fin d'année scolaire.



**TABAC :**

"Notre Dame d'Orveau est un espace exclusivement non-fumeur.

L'usage et la possession du tabac ou de cigarettes électroniques entraînent l'échelle de sanction suivante :

Une première fois, retenue du WE, une seconde fois une exclusion temporaire de trois jours et une troisième fois une exclusion définitive.

Les élèves qui accompagnent des fumeurs sont soumis à la même échelle de sanction.

Les élèves de première et de terminale, avec l'accord écrit de leurs parents, sont autorisés à fumer hors de l'établissement, accompagnés et à des heures et des lieux qui seront communiqués par les responsables de vie scolaire et d'internat"

**PORTABLES et ENCEINTE :** La règle est très claire : tout adulte qui voit un écran ou une enceinte le confisque et le remet au directeur qui le rendra à la famille le jour du départ.

**Si la famille demande à récupérer l'écran avant la date du départ, elle récupère également l'élève et le scolarise ailleurs.**

**LE PASS CULTURE SPORT LYCEEN :** Votre enfant devra s'inscrire via un site internet pour bénéficier des offres ci-dessous : **Un lien lui sera donné à la rentrée par son professeur titulaire.**

**L'offre du Pass CULTURE SPORT**

Le Pass CULTURE SPORT est constitué de 8 coupons dématérialisés

Livre	8€	Cinéma	7€	Pratique artistique	16€	Spectacle	16€
Patrimoine	12€	Événement sportif	12€	Engagement citoyen ou chantiers de jeunes bénévoles	60€	Festival	GRATUIT

**Le Pass Culture est obligatoire pour toutes les familles des Lycéens. Certaines réductions seront utilisées directement dans le cadre scolaire et couvriront largement les frais d'inscriptions de 8 € demandés lors de l'enregistrement.**